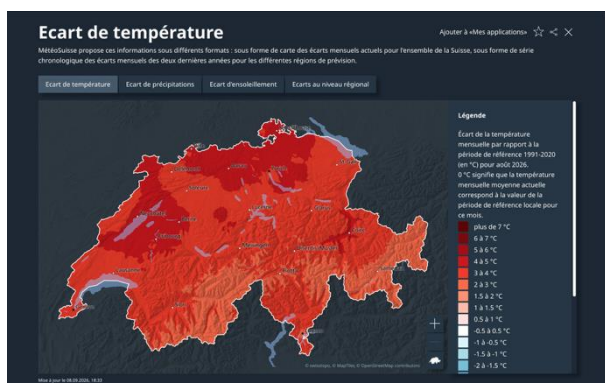
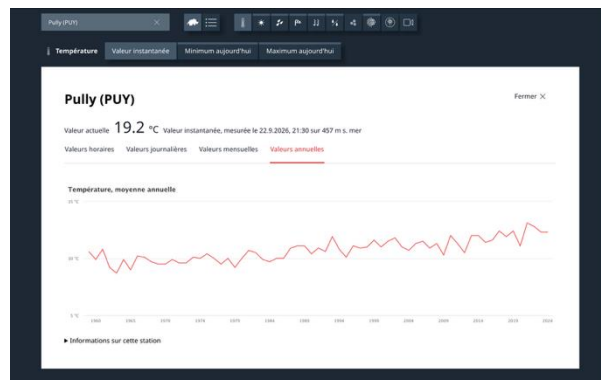


**POUR DES CHEMINEMENTS PIÉTONS OMBRAGÉS À PULLY :
RENFORÇONS L'ARBORISATION DE NOS RUES !**

L'été 2026 restera dans les annales météorologiques suisses. MétéoSuisse a confirmé que les mois de juin à août ont constitué l'été le plus chaud jamais enregistré en Suisse depuis le début des mesures en 1864, dépassant même l'été caniculaire de 2003. À l'échelle nationale, les températures de l'été 2026 ont été en moyenne 3,4 °C supérieures à celles de la période 1991–2020, avec des écarts atteignant localement 4 °C ou davantage dans l'ouest et le nord-ouest du pays. Au-delà de la température moyenne, c'est surtout la répétition des épisodes de chaleur qui a marqué cet été. De nombreuses stations ont enregistré un nombre record de journées de forte chaleur et de nuits tropicales. La première vague de chaleur, survenue dès la seconde moitié du mois de juin, a été qualifiée d'historique par MétéoSuisse, tant par son intensité que par sa durée : dans certaines stations, jamais une période de dix jours aussi chaude n'avait été observée depuis le début des relevés, il y a 125 à 160 ans. L'institut relève également que les étés chauds et secs deviendront plus fréquents et plus intenses sous l'effet du réchauffement climatique¹.



Source : [MétéoSuisse](https://www.meteosuisse.admin.ch)



Il paraît toutefois nécessaire d'aller plus loin et de porter une attention particulière à la fonction d'ombrage de l'arborisation le long des cheminements piétons. Il ne s'agit pas uniquement de planter davantage d'arbres, mais de réfléchir à leur localisation, à leur espacement, aux essences choisies et aux conditions nécessaires à leur développement afin qu'ils puissent, à terme, former une canopée suffisamment importante et continue pour ombrager réellement les espaces destinés aux piétonnes et piétons. Cette réflexion pourrait s'appuyer sur les cartes cantonales des îlots de chaleur et de la canopée urbaine afin d'identifier les secteurs où les besoins sont les plus importants. Une attention particulière pourrait également être accordée aux cheminements fortement fréquentés, notamment ceux reliant les quartiers aux écoles, aux transports publics, aux commerces, aux équipements publics et aux principaux lieux de vie de la commune.

Dans les rues où les contraintes techniques ne permettent pas immédiatement de nouvelles plantations, d'autres solutions d'ombrage pourraient également être étudiées. À plus long terme, les projets de réaménagement de l'espace public pourraient intégrer systématiquement la question du confort climatique des cheminements piétons, au même titre que les autres contraintes liées à la mobilité, aux réseaux souterrains ou à l'accessibilité.

Une telle démarche s'inscrirait pleinement dans les objectifs du « Réseau vivant » : renforcer la trame verte, améliorer la qualité des espaces publics et adapter progressivement notre territoire aux effets du changement climatique. L'objectif à terme serait ainsi de tendre vers un réseau de cheminements piétons permettant de se déplacer à Pully dans des conditions confortables également durant les périodes de forte chaleur, tout en renforçant la présence du végétal et la résilience climatique de notre commune.

Au vu de ce qui précède, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

- d'intégrer à court terme et de manière systématique, la question de l'ombrage et du confort climatique des piétonnes et piétons lors des futurs projets de réaménagement de rues et d'espaces publics ;
- d'identifier, notamment sur la base des données climatiques et de canopée disponibles, les rues et cheminements piétons du territoire communal présentant un déficit d'ombrage ;
- de définir des secteurs prioritaires d'intervention, en tenant notamment compte de l'intensité des îlots de chaleur, de la fréquentation piétonne et de la présence d'équipements publics, scolaires, commerciaux ou de transports publics ;
- d'établir une planification des plantations permettant de tendre vers les objectifs d'arborisation fixés pour Pully par l'étude « Nature en ville » du SDEL⁴, soit 20 à 29 arbres supplémentaires par année sur le domaine public communal, en précisant les plantations envisageables à court terme et jusqu'à la fin de la législature ;
- d'augmenter progressivement l'arborisation du domaine public le long des rues et cheminements piétons concernés, en recherchant lorsque cela est possible une continuité de la canopée permettant un ombrage effectif des parcours ;
- d'étudier des solutions complémentaires d'ombrage dans les secteurs où la plantation d'arbres est techniquement difficile ou impossible.

22 septembre 2026

Carinne DOMINGOS
Les Vert·e·s

⁴ <https://www.est-lausannois.ch/projets/le-sdel/#tabs4>